

A Arbre isolé et buisson

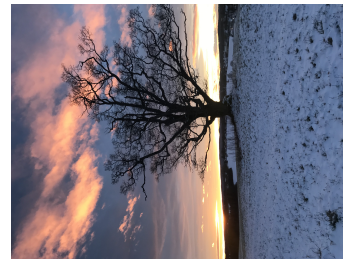
Arbres dont la couronne fait au moins 4 m de diamètre OU arbre têtard.

Définition

Arbres épars ou buisson situés dans un champ ou en bordure.

Commentaires

1 arbre équivaut donc à 30 m² de surface d'intérêt écologique (SIE)



Elsa

MICHEL, chêne centenaire, Aas
Norvège, février 2020